

PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 NOVEMBRE 2016

Présent-e-s :	M. Joël FRAUENFELDER, Président
	Mme Nathalie VON GUNTEN, Vice-présidente
	M. Eric BAIER
	M. Rocco DE LUCA
	M. Florian DUMALLE
	M. Samuel DUNANT
	M. Nicolas FOURNIER
	M. Yvan GUILLAUME
	Mme Antoinette HOFER
	M. Roger JACCARD
	M. Jean-Claude KORMANN
	Mme Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	Mme Kaya PAWLOWSKA
	M. Guillermo Orestes SIRENA
	M. Jean Carlo TABOADA
	Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M. Didier VATTER
	M. Maxime WALDER
Excusé-e-s :	M. Andrea FOSSATI
Conseil administratif :	Mme Dinh Manh UONG, Maire
	Mme GABUS-T HORENS, Conseillère administrative
	Mme Sylvie JAY, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste :	M. Mario RODRIGUEZ, Secrétaire

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2016
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communication du Conseil administratif
6. DM 733 – Projet de délibération concernant l'investissement 2017 pour le FIDU
7. DM 734 – Présentation du Conseil administratif relative au nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017
8. DM 735 – Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle pour l'année 2017
9. DM 731 – Présentation du projet de délibération concernant le budget de fonctionnement 2017 et le budget des investissements 2017 - fixation du centime additionnel
10. Présentation de la résolution N°122 relative au plan directeur de quartier (PDQ) Bermex-Est N° 29'948 – mouture II
11. Motion N° 121 « Offrons une vision d'avenir à la Fondation des Evaux »
12. Motion N° 123 concernant l'examen des comptes 2015 de la Fondation des Evaux et les informations se rapportant à la mise en œuvre de l'audit de la Cour des comptes
13. Questions
14. Propositions individuelles et divers
15. Naturalisations (huis clos)

M. Joël Frauenfelder ouvre officiellement la séance du 8 novembre 2016 du Conseil municipal de Confignon. Il informe que M. Fossati s'est excusé.

1. **Approbation de l'ordre du jour**

Le Président constate l'absence de remarques ou commentaires, l'ordre du jour est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2016**

Page 03, fin premier paragraphe : Mme Uldry Frossard : « ...5 Oui, 1 abstention et 8 non, la motion... ». Le Président pense qu'il faut vérifier et Mme Gabus-Thorens propose de réécouter l'enregistrement. L'intervention de Mme Uldry Frossard est notée et le CM reviendra sur le point après vérification.

Page 9, M. Kormann 2<sup>e</sup> ligne de son intervention : « ...donc **relevant** de la commission... ».

Page 14, 2<sup>e</sup> paragraphe : Mme Uldry Frossard revient sur son intervention relative aux zones réservées qu'elle juge non représentative de ce qu'elle a dit. Son intervention a été sabrée à 90% et le résumé fait ne reflète pas le sens de son intervention. Par exemple, le fait signalé dans le rapport qu'il n'est pas tout à fait correct de dire que la motion ait été renvoyée au Grand Conseil, alors que l'on dit le contraire... Il est ensuite fait mention de l'illégitimité de ces restrictions, mais elle ne souhaite pas ici reprendre toute l'intervention. Elle juge que ceci est très ennuyeux et que cela veut dire qu'il faut reprendre toute son intervention ou alors qu'elle puisse dicter à la procès-verbaliste, car 90% de ce qu'elle a dit n'a pas été repris. Par ailleurs, s'il faut maintenant reprendre l'entièreté de son intervention pour faire un résumé, cela risque d'être long... La procès-verbaliste intervient alors pour dire que dans ce cas, et si tous sont d'accord, le plus simple est d'inclure un copié-collé de l'intervention de Mme Uldry Frossard.

Le Président propose alors, car cela avait déjà fait l'objet d'une discussion, que Mme Uldry Frossard reprenne les points qu'elle juge essentiels et les donne ensuite par écrit pour qu'ils soient intégrés tels quels. Faire une synthèse des points importants et pas un copié-collé de tout ce qui a été dit.

Mme Uldry Frossard est d'accord si ces points seront bien portés à l'attention de tous.

Le Président confirme et poursuit la revue du PV.

Mme Jay, page 17, antépénultième paragraphe : « ...dans une telle situation, la difficulté est que, lorsqu'il neige, c'est partout et en même temps ».

Le procès-verbal du 27 septembre 2016 est, sous réserve des modifications, approuvé à la majorité de 15 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

### 3. Communications du bureau

M. **Frauenfelder** revient sur le PV du 21 juin 2016 traitant de la pétition de MM. Von Roth et Baertchi, habitants du chemin du Vuillonex, qui ont un litige assez important avec la commune à propos des terriers enterrés. Suite à cette séance, il a reçu un courrier Recommandé de M. Von Roth, furieux du PV paru sur *Cmnet*. Dans ce PV, il n'était question que de la Fiduciaire du Léman, comme centre du litige. Il est donc demandé de rectifier ce PV du 21 juin pour préciser que la Fiduciaire du Léman n'est que le représentant des résidents de la PPE de Confignon-Village et des autres riverains. Le Président ajoute qu'il a fait remarquer à M. Von Roth qu'un PV accepté est comme « gravé dans le marbre » et qu'il ne peut être changé. Cette réponse ne lui a pas spécialement plu, aussi ce que le Président se propose de faire ce soir, c'est de déclarer solennellement avoir fait un peu court en ne parlant que de la Fiduciaire du Léman, alors que dans ce litige, il faut parler des résidents de la PPE Confignon-Village et des autres riverains. La Fiduciaire du Léman, même si son timbre apparaît sur la lettre qu'il a envoyée, n'est que leur représentant. Dont acte.

### 4. Communications des commissions

#### ▶ Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. **Baier** informe que la CAD est très chargée, mais ce n'est pas la seule commission dans ce cas. La commission a eu une séance le 7 novembre avec PLO, pour laquelle vous étiez tous conviés, mais au final nous n'étions que six. Il ne veut pas résumer cette séance qui portait sur la future densité augmentée à PLO (et qui nous avait été présentée également lors de l'information à ce CM), ainsi que sur la mobilité. Pour sa part, il a été très impressionné par l'immense présentation faite, le travail considérable effectué. Comme d'autres conseillers municipaux, il était plutôt contre cette idée de densité au départ. Les informations transmises étaient bonnes, de même que la séance, et la CAD devra traiter ces informations pour déterminer quelle position adopter pour traiter au mieux de ce problème de la densité. Sur la mobilité, des éléments nouveaux ont été mis en évidence. Il a beaucoup été question du télécabine, dont l'idée fait vraiment son chemin, avec pour date de réalisation 2026 au plus tôt. Cette information est très intéressante pour Confignon. La suite de cette question de densité sera traitée à la CAD et il reviendra avec des propositions plus précises. Nous avons un calendrier qui indique que les conseillers municipaux seront re-sollicités au mois de mars 2017.

Autre question : le plan directeur de quartier Bernex-Est. La CAD devra se prononcer sur le document présenté ce soir et il va demander à ce qu'il soit renvoyé à la CAD, pour qu'elle travaille dessus et que le 14 novembre, un préavis puisse être donné pour la séance du 8 décembre du CM. Il y a en effet des délais à respecter et le délai pour rendre la résolution, c'est encore cette année. M. Rodriguez confirme. Maintenant en deux mots, il pensait que l'Etat n'écoutait pas les communes, mais il reconnaît s'être trompé. L'Etat a beaucoup écouté ce qui a été demandé, notamment par le COPIL, et la liste des demandes auxquelles il a été accédé est longue. Une seule n'a pas été acceptée, c'est la couverture du boulevard des Abarois.

Le **Président** souhaite faire un commentaire personnel en tant que Président du CM, pour déplorer que la séance de hier qui traitait d'un sujet important pour la commune, l'avenir des Cherpines, n'ait vu que 6 conseillers municipaux présents.

#### ▶ Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

Mme **Uldry Frossard** informe que la commission s'est réunie le 4 octobre et a traité essentiellement du budget et du programme culturel 2017 qui est quasiment identique à celui de 2016.

#### ▶ Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)

M. **Guillaume** annonce que la commission s'est réunie le 11 octobre 2016 pour passer en revue le budget 2017 alloué pour tout ce qui est mobilité, sécurité, sports, et qui sera passé en revue dans

le cadre de la commission des finances. A titre de rapporteur, il déclare avoir été surpris par la problématique des uniformes d'Onex sur le territoire de la commune de Confignon.

La commission a également évoqué la Fondation des Evaux et un point de situation a été fait par Mme Jay.

▶ **Commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV)**

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 11 octobre. Cette séance avait pour point principal l'examen d'une partie du budget 2017 lié à la CCEV. Vous avez reçu un examen du préavis qui a été établi et transmis le 12 octobre. Ce rapport souligne 3 points :

- La sécurisation de la circulation au chemin Carabot
- Le retrait du plan des investissements de la somme prévue pour le surfacage de la place du village, considérée non comme investissement, mais comme travaux d'entretien
- Le retrait pur et simple de la somme prévue pour la rénovation des murs en pisé de la Mairie

▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

M. Taboada annonce que la commission s'est réunie 3 fois : le 18 octobre, les 1<sup>er</sup> et 3 novembre. Le 18 octobre, la réunion s'est faite avec les deux commissions CAD et CSLC, au sujet de la convention avec deux promoteurs, dans le cadre des quartiers des Cherpines. Puis, les réunions des 1<sup>er</sup> et 3 novembre ont traité du budget 2017.

▶ **Commission sociale, logement et communication (CSLC)**

M. Dunant annonce que la commission s'est réunie le 4 octobre avec principalement la présentation d'une nouvelle collaboratrice Mme Caroline Grodecki. Il a également été question du budget pour le social et du budget pour la communication dont vous avez reçu le rapport. Nous avons aussi préavisé sur deux dossiers de naturalisation dont il sera question plus tard. Enfin, nous nous sommes réunis le 18 octobre en séance commune avec la CAD et la CFGDE.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la Fondation s'est réunie en Bureau et en Conseil le 5 octobre 2016 pour la présentation du budget de fonctionnement 2017 qu'elle a préavisé pour l'un et accepté pour l'autre. De plus, quelques informations courantes de la direction ont été transmises.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la commission s'est réunie par deux fois :

- le 13 octobre 2016 avec le CA, dans le cadre du projet Hutins. C'est une question qui avait été posée par M. Kormann lors du dernier CM et dont vous avez la réponse sous forme de note pour le CM, sur vos places, ce soir. Il s'agit d'un résumé des réflexions que la commission et la fondation ont eues concernant la création de cette parcelle, ainsi qu'un plan de la superficie concernée par le projet. Le CA et la Fondation vont continuer à se réunir pour affiner le concept et établir le cahier des charges ;
- le 14 octobre, pour la gestion des affaires courante.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV s'est réuni à Cressy. Il était au complet avec l'expert pour lequel vous aviez voté lors du dernier CM. Un tour de Cressy a été fait, un lieu a été déterminé, une procédure à suivre adoptée pour lancer soit un appel d'offres, soit un concours,

pour une œuvre d'art à Cressy. Enfin, il a été décidé de rencontrer une personne qui serait notre expert artistique. M. Broennimann, l'expert désigné, étant plutôt un urbaniste.

▶ **Fondation des Eaux (FE)**

Mme Jay annonce que la Fondation ne s'est pas réunie. La séance du 1<sup>er</sup> octobre a été annulée, faute de participants. Par contre, elle peut transmettre qu'une annonce pour un nouveau directeur paraîtra très prochainement dans les journaux.

Autre information : pour répondre à l'interrogation figurant dans la motion déposée par Monsieur Eric Baier, portant sur les comptes 2015, il s'avère, recherches faites, que les comptes 2015 ont été présentés au Conseil de Fondation. Ils ont fait l'objet d'un préavis, mais n'ont pas été validés, la Cour des Comptes ayant effectué une saisie entretemps. Il est donc proposé que ces comptes soient amenés au prochain CM pour validation.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay annonce que le CIV ne s'est pas réuni.

## 5. Communications du Conseil administratif

### Communications de Mme Gabus-Thorens

- Mme Gabus-Thorens commence par une brève communication en rappelant que le 23 novembre il y aura une conférence sur le Lac Baïkal, dans le cadre du programme d'activités culturelles ;
- Le CA a décidé d'un versement extraordinaire de Fr. 4'500.- pour aider les victimes du tremblement de terre en Haïti ;
- Le projet de lampadaires sur la place est prêt à être déposé.

### Communications de Mme Jay

- Mme Jay informe que le chemin Chaumont et son sens inversé avait fait l'objet d'une séance d'information le 17 octobre avec la DGT afin que chacun puisse poser ses questions et obtenir des réponses. Puis, la mise en place a été faite le 24 octobre pendant les vacances scolaires ; quelques perturbations ont eu lieu au début, mais selon les APM, les choses rentrent dans l'ordre. Des contrôles de passages de véhicules sont effectués aux chemins Sous-le-clos et Vuillonex en raison des impacts possibles.
- Concernant le chemin Carabot, l'autorisation est entrée en force et l'appel d'offres a été lancé avec pour délai le 28 novembre. Un processus d'ouverture de soumissions se fera avec la présence de M. Rodriguez et d'un représentant de la commune de Bernex.
- S'agissant des zones bleues, l'autorisation avait été déposée le 27 octobre. Après le mois de recours, nous arriverons donc à fin novembre. Et en hiver, les peintures ne pourront être posées, il y a donc report au printemps.

### Communications de M. Uong

- M. Uong informe que le CA a reçu deux communications de notaires relatives à deux transactions immobilières dans le secteur Cherpines. Il s'agit de deux petites parcelles qui se trouvent en pleine zone villas. Les informations sur ces deux parcelles sont les suivantes : la première (11175) d'une surface de 922 m<sup>2</sup> et la deuxième (11561) de 1975 m<sup>2</sup>. Il faut préciser que ces deux parcelles ont déjà été vendues il y a plusieurs années à Brolliet Investissements. Si aujourd'hui, ces transactions sont à nouveau communiquées à la commune, c'est que la régie Brolliet a voulu céder 67,5 % de la première parcelle à Keat SA, société appartenant à

un associé de la régie Brolliet. Concernant la 2<sup>e</sup> parcelle, la régie Brolliet a également cédé 67,5 % à Keat SA, plus 8,825% à Brolliet Investissements SA. En complément, il souhaite ajouter qu'il y a environ 3 ans, lorsque les anciens propriétaires ont vendu, le CA n'avait pas jugé intéressant de préempter, vu la petitesse des parcelles, en zone villas. Aujourd'hui, il s'agit donc simplement d'une transaction « intra-Brolliet » pour laquelle le CA maintient la position de l'époque, soit le renoncement au droit de préempter.

- Concernant la répartition des tâches, deux sujets importants sont actuellement en cours de discussion au CE et à l'ACG :

Premier sujet : les équipements sportifs et les négociations menées entre le DIP, le CE, et les représentants des communes. On arrive à une conclusion avec la répartition suivante : pour le canton, toutes les élites individuelles + la relève élite. De plus, le Canton prendra en charge les infrastructures stratégiques (stade de Genève, future patinoire Trèfle-blanc du côté de Lancy) ;

pour les communes, la gestion des associations d'équipes (football, volley-ball, etc...), ainsi que la gestion des infrastructures sportives comme jusqu'à présent, hormis celles stratégiques mentionnées précédemment. Enfin, l'organisation des manifestations reste aux communes.

- Deuxième sujet : le transfert des CO aux communes, avec beaucoup de réactions de la part des communes. Le CE est revenu devant les magistrats communaux pour préciser certains points. Tout d'abord, pour enlever une des craintes majeures des communes : le transfert des bâtiments des CO se fera aux communes qui les hébergent. Par ex. le CO de Vuillonex sera transféré à Confignon, qui deviendra propriétaire de ce bâtiment. Il n'y aura donc pas création de groupes intercommunaux pour la gestion de ceux-ci. Puis, concernant les finances, ce sera un forfait de Fr. 3'000.- par élève qui sera versé par le CE à chaque commune, qui à son tour reversera l'argent à la commune qui héberge le bâtiment. Confignon dans cet exemple, recevra donc l'argent des communes de Champagne pour le Vuillonex. Ce montant versé représentera à la fois, selon le calcul de l'Etat, les frais d'entretien courants et les amortissements.

Ce sujet tel que présenté par le CE provoque beaucoup de réticences et reste à négocier.

- Réforme fiscale : position de l'ACG par rapport aux mesures proposées par le CE relatives à l'imposition des entreprises RIE III. Tout d'abord, l'ACG accepte la proposition du CE pour un taux de 13,49%. Toutefois, dans le cadre de cette réforme, les entreprises pourraient encore bénéficier d'un certain nombre d'allègements, par exemple pour un soutien à l'innovation. Néanmoins, à Genève, en aucun cas ce taux ne pourra être inférieur à 13% (taux plancher). Tout ceci représente une perte de 700 millions pour l'Etat et les communes, d'où des mesures d'accompagnement comme par exemple la possibilité d'ajouter pendant 5 ans, 0,3% sur le bénéfice des entreprises. Ceci nous amène à un taux de 13,79, soit le même taux que dans le canton Vaud, écartant le risque de concurrence entre les cantons.

Avec l'argent obtenu par ces mesures-là, l'Etat financera les innovations développées par les organismes publics tels HES, Universités, et pas les entreprises privées. Le développement des lieux culturels sera aussi financé par ce 0,3%, par exemple la future infrastructure culturelle des Cherpines.

Autre mesure d'accompagnement, récurrente, proposée par le CE : 0,22% de la masse salariale des charges patronales, destinés à financer les infrastructures de la petite enfance, la formation professionnelle et la mobilité.

Dernière mesure : un moratoire de 5 ans pour des nouvelles mesures fiscales, après l'entrée en vigueur de la réforme RIE III. Enfin, pendant les 5 premiers mois, les communes pourraient présenter un budget déficitaire sans avoir à recourir à un plan quadriennal, à la condition que ce déficit soit une conséquence des impacts de la réforme RIE III.

En conclusion, il faut annoncer que notre commune a remboursé le 1<sup>er</sup> novembre, deux millions, comme prévu, ce qui ramène la dette de 264 millions à 244 millions, soit Fr. 5'400.- par habitant.

## 6. DM 733 – Projet de délibération concernant l'investissement 2017 pour le FIDU

**Le Président** rappelle que le FIDU est le Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain et que ce projet a déjà été traité en commission des finances le 3 novembre. Il se trouve dans le plan des investissements, mais c'est une procédure très particulière que **M. Uong** va expliquer.

**M. Uong** explique que le FIDU est une loi, récemment adoptée par le Grand Conseil, qui a pour but de soutenir la construction de logements. Selon la loi et à partir de l'an prochain, chaque commune devra inscrire dans le plan d'investissements le montant communiqué par le département. Pour Confignon, le montant inscrit pour 2017 est de Fr. 188'000.-. Il s'agit donc d'une charge, inscrite au bilan et à amortir. Le jour où notre commune recevra de l'argent du FIDU, ce sera aussi inscrit au bilan et non pas comme recette courante dans le budget de fonctionnement. Enfin, cet argent-là devra être utilisé uniquement pour les projets d'investissements. Détail important : l'article 6 de cette loi précise que pour les communes disposant de crédits d'engagement faisant l'objet de délibérations ad hoc et concomitantes au budget annuel, à défaut, le CE, par arrêté, ouvre d'office le crédit d'investissement correspondant et inscrit la charge d'amortissement qui en découle directement au budget de la commune. Ce point a suscité beaucoup de débats, car il s'agit quasiment d'une obligation pour le CM d'approuver cette mesure dans le plan d'investissements, sinon c'est le CE qui l'inscrira d'office. Le but de cette mesure est d'empêcher qu'un CM puisse refuser l'adoption de ce montant, ce qui poserait des problèmes pour alimenter ce fonds. Cette mesure peut être interprétée comme une mesure de contrainte anti-démocratique, visant à assurer l'alimentation de ce fonds. Pour notre commune, le FIDU est le résultat de plusieurs années de discussions, que l'on pourrait appeler aussi une « lex Confignon ».

**Mme Gabus-Thorens** souhaite ajouter que le FIDU a été accepté à l'unanimité des communes genevoises et du Grand Conseil.

**M. Taboada** trouve inadmissible que l'on fasse voter quelque chose et que l'on dise dans le même temps que de toute façon cela se fera. Pour les membres qui sont à l'ACG, il s'agit d'une instance délibérante, mais nous n'y sommes pas. Il aimerait que l'on ait un peu plus de respect pour les Conseils municipaux. Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement, nous sommes en démocratie, et cette explication sur le mode de faire l'a profondément dérangé. Quant au Fonds, il est là pour aider les communes qui vont construire et dans ce cadre-là, il sera très utile pour notre commune.

**Mme Gabus-Thorens** souhaite revenir sur l'aspect démocratique ou pas. Il s'agit d'une décision qui a été discutée entre les communes, avec préavis de l'ACG. Mais vous aviez tous reçu l'information que cette décision avait été prise à l'ACG et vous aviez la possibilité de vous y opposer. Or, personne ne s'y est opposé. C'est donc passé au Grand Conseil, qui a voté à l'unanimité, et elle ne croit pas qu'il y ait eu référendum. Ce qui aurait été possible. Elle comprend que l'on n'aime pas cette formule, mais il est faux de dire que ce n'est pas démocratique.

**M. Walder** soutient la position de **Mme Gabus-Thorens**. Le CM a un statut délibératif et dès qu'il y a une loi en jeu, nous n'avons d'autre choix que d'agir dans le cadre de la loi. Il ne revient pas sur le fait que l'on nous demande de voter sur un point pour lequel nous n'avons pas de choix. De manière générale, son sentiment est que l'on ne vote pas au CM sur beaucoup de sujets où ce choix existe. Nous votons ce soir sur le budget, mais la vérité c'est que si nous votons non à ce budget, cela se passera de la même manière, quelqu'un d'autre le votera à notre place et nous ne fonctionnerons pas sans budget. Et c'est pareil pour tout. Dire que nous ne pouvons pas décider est faux, car nous pouvons voter Non. Même si cela ne change rien, nous avons tout de même une décision à prendre. Et au-delà de cela, nous avons élu des représentants démocratiquement qui auront la charge de faire la loi à laquelle nous devons obéir. La décision est donc bien démocratique.

**Mme Uldry Frossard** ajoute que pour que l'on comprenne, le Grand Conseil avait voté Non au budget 2016 et pendant toute l'année Genève n'a pas eu de budget.

**M. Taboada** en réponse à **M. Walder** rappelle que nous avons un rôle qui ne se résume pas à accepter les décisions. Concernant l'intervention de **Mme Gabus-Thorens**, il conteste que parce que l'on ne s'est pas manifesté, alors on est d'accord. Ce qui est dérangeant ici ce n'est pas le fond, mais la forme. Nous expliquer que la votation du CM est obligatoire pour la forme est profondément hypocrite et stupide. Si on n'a pas le droit de faire, alors on ne perd pas de temps en délibérations. Pour le reste, il répète qu'il trouve le FIDU hyper intéressant.

**M. Taboada** rappelle que ce fonds sera alimenté par toutes les communes, plus le canton, à hauteur de 25 millions (23 + 2). La durée du fonds est de 30 ans. Un calcul est effectué par l'Etat par rapport à la situation des communes selon divers paramètres. Pour Confignon, cela représente un montant de Fr.180'300.-, qui sera recalculé tous les ans. La commission a mis dans le Tableau des Investissements ce montant, répété pour les années à venir, mais il sera revu à chaque fois. Dans le mécanisme de financement pour de futurs projets, notre « cagnotte » sera à chaque fois augmentée par le fonds à hauteur de Fr. 8'000.- par logement construit sur la commune. Le nombre de logements est donc pris en compte depuis 2013 ou 2015, il n'est pas sûr.

**M. Uong** explique que selon la loi, le calcul du nombre de logements repose sur l'année dernière. C'est la dernière année, en fonction de l'année en cours. En 2017, selon la loi, on se basera sur les statistiques de logements construits en 2016. Mais il faut préciser que lorsqu'on parle de logements construits, il s'agit de logements livrés à l'habitat. Cependant, dans la pratique il y a un problème, il faut plus d'une année à l'Office des Statistiques pour fournir les données nécessaires. Donc en 2017, il faudra se baser sur les statistiques de 2015.

**M. Guillaume** revient sur le chiffre 188'330.- et il lui semble qu'il est fonction de la capacité financière de la commune et qu'il est d'autre part, révisable chaque année. Il n'est pas figé dans le marbre comme on semble le croire.

**M. Taboada** ajoute que c'est ce qu'il allait préciser, mais la capacité financière recouvre différents paramètres. Il faut encore préciser que cet investissement s'amortit sur 30 ans. La position de la commission sur cette proposition du CA c'est d'accepter et la commission l'a acceptée à l'unanimité.

**M. Fournier** revient sur l'attribution forfaitaire de Fr. 8'000.- par logement construit et la possibilité pour une commune de faire une demande extraordinaire pour le financement de certaines infrastructures. Il voudrait savoir si ce serait possible de détailler un peu plus sur ce dernier aspect.

**M. Uong** précise que si l'on attribue un montant forfaitaire de Fr. 8'000.- par logement, et en se basant sur 2000 logements créés chaque année à Genève, on arrive à un montant de 16 millions. Restent ensuite ~9 millions pour financer des projets d'équipements publics. A chaque commune de présenter ses projets pour pouvoir solliciter le financement de ce fonds.

**Mme Gabus-Thorens** ajoute que toutes les communes qui construisent, recevront quelque chose, mais sauf en zone villas. La plus grande partie est cependant pour les grands projets et s'il n'y a pas d'infrastructures pour accompagner le projet, alors il y aura une double demande.

**M. Uong** confirme que tous les logements sont concernés, sauf la zone villas. Un détail supplémentaire à apporter : lorsqu'il s'agit de constructions situées sur deux zones, dont une partie en zone villas, la position du comité dans un tel cas, est de prendre ces logements en considération. Il y a donc aussi des exceptions.

**Le Président** demande si quelqu'un veut encore poser une question et dans la négative, il propose de lire la DM et de passer au vote.

## DÉLIBÉRATION DESTINÉE À L'OUVERTURE DU CRÉDIT DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FIDU POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

- a) Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;
- b) considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;
- c) vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;
- d) vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;
- e) vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;
- f) vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;
- g) considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;
- h) attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;
- i) vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les

projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

- j) considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité des personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;
- k) vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;
- l) vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;
- m) conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

## DECIDE

À l'unanimité des 18 membres présents

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 188'300.00 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 08.562), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 08.162 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun).
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 08.331 dès 2018.

Le Président : Joël FRAUENFELDER

Le Secrétaire : Maxime WALDER

**La DM 733 et le versement de Fr. 188'300.- sont acceptés à l'unanimité.**

7. **DM 734 – Présentation du Conseil administratif en relation avec le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017**

**M. Frauenfelder** indique que le sujet déjà passé en commission des finances où il y a eu débat.

**M. Taboada** confirme qu'il y a eu beaucoup de débats au sujet du maintien de cet impôt. Il y a 2-3 ans, avait été décidé de mettre 0.50 de centimes additionnels sur l'impôt déjà perçu par le canton. La question se posait s'il était judicieux de mettre un impôt supplémentaire, en sachant que le chien est important pour les personnes âgées et qu'il joue un rôle social. La commission s'est prononcée en faveur de cette délibération par 3 oui, 2 non et 1 abstention.

Le Président ouvre alors le débat.

**M. Walder** rappelle qu'il y a deux points de vue dans un débat. Les contre l'impôt ont été présentés, les pour un peu moins. Il a tout de même été question des nuisances apportées par les chiens dans l'espace public dès lors que des infrastructures ne peuvent être mises en place et un travail de police effectué. Personnellement il est pour cet impôt et même pour d'autres animaux de compagnie.

**Mme Uldry Frossard** partage cet avis, elle aime beaucoup les chiens et les animaux, mais ils apportent aussi des nuisances et la question est alors pourquoi diminuer l'impôt sur les chiens alors que l'on augmente le prix des repas pour les enfants dans les crèches ?

**M. Jaccard** reconnaît que les animaux apportent certaines nuisances, mais il souhaite rappeler que celui qui ne ramasse pas la crotte de son chien voit sa négligence fortement sanctionnée par une amende de Fr. 400.-.

**Mme Uldry Frossard** voudrait signaler qu'elle rencontre beaucoup de problèmes sur son terrain privé et qu'elle aimerait connaître le propriétaire du chien qui lui vaut ces désagréments.

**M. Taboada** pense qu'il ne faut pas confondre 2 choses : le mauvais comportement du maître et les nuisances du chien. Il ne pense pas que l'on puisse lier cet impôt à de la prévention. Ici, on parle d'une taxe qui rapporte entre Fr. 12 et 15'000.- à la commune. Cette taxe n'a pas été baissée depuis son introduction.

**M. Guillaume** indique qu'il connaît assez bien ce sujet et que ce qui est dit n'est pas tout à fait exact. Le 100% de l'impôt, c'est Fr. 50.- pour l'Etat de Genève. La commune prend 25.- + 3.- d'assurance complémentaire et + 4.- de fonds d'épizootie. La délibération mentionne un impôt de 50.-, mais la commune n'a que 25.-.

**M. Taboada** rappelle que l'on ne parle que du centime additionnel et pas des Fr. 50.-.

**Mme Uldry Frossard** fait remarquer que l'impôt sur les chiens à Bernex, Onex, et nos communes avoisinantes, sont restées à 100 et nous sommes restés à 50.

**M. Taboada** dirait que pour un impôt comme celui-là, savoir ce que font les communes avoisinantes, cela les regarde. L'élément important est de savoir si on veut ou pas de cette taxe ? Sachant que dans notre budget, ce n'est pas significatif. Ce pourrait être un signe que l'on veut donner par rapport à la notion de service. Il rappelle que le CM vote chaque année un budget social en hausse et il ne se souvient pas que quelqu'un ait demandé à le baisser. Pour sa part, il ne souhaitait pas taxer les chiens au niveau communal.

**Le Président** demande alors si quelqu'un veut encore s'exprimer avant de passer au vote. Dans la négative, le Président passe alors au vote.

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF AU NOMBRE DE CENTIMES ADDITIONNELS À  
APPLIQUER EN SUPPLÉMENT À L'IMPÔT SUR LES CHIENS DÛ EN 2017**

Vu les articles 30, lettre b, et 74, alinéa 5, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 293, lettre c, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887,

Vu le préavis favorable de la commission des finances, gestion et développement économique (CFGDE) du 4 novembre 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 16 oui et 2 non

1. De fixer à 50 le nombre de centimes additionnels communaux à prélever en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2017 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en application des articles 291 et suivants de la loi sur les contributions publiques du 9 novembre 1887.
2. De charger le Conseil administratif de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant la perception de 50 centimes additionnels communaux sur l'impôt cantonal sur les chiens avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Le Président : Joël FRAUENFELDER

Le Secrétaire : Maxime WALDER

**La délibération 734 fixant à 50 le nombre de centimes additionnels communaux à prélever en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2017 est acceptée par 16 pour et 2 contre.**

8. **DM 735 – Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle pour l'année 2017**

**M. Frauenfelder** donne la parole à **M. Taboada**.

**M. Taboada** informe qu'il y a eu un tout petit débat pour savoir si on pouvait faire varier le montant. Aujourd'hui, la taxe est à Fr. 30.- minimum et de fait, c'est le montant minimum que l'on peut fixer. Donc, il existe deux possibilités : soit c'est zéro, soit c'est 30.-. En conséquence, la commission a décidé de maintenir le minimum à 30.- à l'unanimité.

**Mme Uldry Frossard** demande s'il existe un maximum ?

**M. Taboada** ne pense pas qu'il y ait un plafond, mais n'en est pas sûr. Honnêtement, il ne sait pas.

**M. Rodriguez** répond que la taxe maximum est fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise. Il n'y a pas de montant défini. La taxe professionnelle se calcule sur le CA, le nombre d'employés et sur le loyer. Si le CA est élevé et le nombre d'employés conséquent, la taxe sera d'autant plus élevée. Ce n'est pas forfaitaire.

**M. Taboada** précise que ce qu'il ne savait pas, ce n'était pas comment on calcule la taxe, mais de savoir qu'est-ce que cette taxe minimale pour ceux qui ne devraient pas payer et/ou ne seraient pas assujettis par rapport à leur bilan. Il ne savait pas s'il avait un maximum dans ce minimum.

**Le Président** passe alors à la lecture de la délibération avant le vote.



Législature 2015-2020  
Délibération N° 735  
Séance du Conseil municipal du **8 novembre 2016**

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2017**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le préavis de la commission des finances et gestion et développement économique (CFGDE) du 4 novembre 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

## DECIDE

À l'unanimité des 18 membres présents

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à Fr. 30.00.

Le Président : Joël FRAUENFELDER

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La DM 735 qui fixe le montant minimum de la taxe professionnelle 2017 à Fr. 30.- est acceptée à l'unanimité.

9. **DM 731 – Projet de délibération concernant le budget de fonctionnement 2017 et le budget des investissements 2017 – fixation du centime additionnel**

**M. Uong** avant de passer la parole au président de la commission des finances, aimerait signaler qu'au cours de la discussion, le CA a proposé à la commission des finances quelques modifications, tout en tenant compte des remarques de la commission des constructions, relatives au premier plan.

**M. Taboada** va rapporter dans l'ordre de la discussion les différents points traités.

Tout d'abord le tableau des investissements 2017. Les commissions qui ont traité ce tableau ont vu une anomalie consistant en deux montants, budgets d'investissement pour la place du village et le mur de la Mairie. Un montant de 100'000.- pour la réfection de la place du village et 30'000.- pour le mur. Ceci a également attiré l'attention de la commission des finances qui a dit que ces montants ne pouvaient pas se trouver dans un budget d'investissement, mais qu'ils devaient être versés au budget de fonctionnement. Le CA est venu avec une proposition d'intégration de ces montants au budget de fonctionnement. Premier point, mettre la place du village pour un montant de 35'000.- pour effectuer les travaux, dans le budget de financement. Par ailleurs, un montant de 47'000.- a été mis dans le budget de fonctionnement et est ventilé de cette manière : 35'000.- pour la place du village + 10'000.- pour les imprévus + 2'000.- information donnée par l'Etat. Ensuite, il a fallu contrebalancer en augmentant le montant des recettes d'autant, pour partie avec les impôts des personnes physiques et d'autre part avec le bénéfice sur le capital.

Deuxième élément, un ajout de 80'000.- dans la rubrique aménagement des espaces publics. Ce montant nous a été proposé dans le cadre d'une séance avec le Fonds d'équipement et mise en valeur. Actuellement, il y a 46'000.- dans ce Fonds et le CM est libre de voter ou pas cet investissement, sans tenir forcément compte d'un budget qui serait alimenté au fur et à mesure des investissements. Ce montant a donc été rajouté dans le cadre du Tableau des investissements. Nous avons donc un delta de Fr.50'000.- en moins par rapport au Tableau. Cet élément a été voté à l'unanimité par la commission des finances.

Ensuite, il a été discuté de la réorganisation par rapport au PACRA et aux différents postes qui allaient être ouverts en 2017 5 postes vont être ouverts, soit 405% en termes de taux d'occupation dont 200% directement lié au PACRA, 35% pour les cuisines scolaires, poste ouvert jusqu'en juin pour absorber un pic avant retour à la normale, et 70% pour le responsable technique, déjà voté dans le cadre du budget 2016, mais pour lequel le CA s'était laissé le temps pour décider du moment optimal. Cette personne débutera début 2017. Dans le cadre de la commune, cela représente 27 places à plein temps. Accepté également à l'unanimité de la commission.

Enfin, il a été discuté de la valeur du centime additionnel. Il est actuellement à 47 centimes et est maintenu pour 2017. Élément voté à l'unanimité.

En résumé, nous avons donc dans le cadre du budget de fonctionnement 2017, un montant de Fr. 14'196'389.- de charges et un revenu de Fr. 14'201'389.-, soit un excédent de Fr. 5'000.-. Ces éléments tiennent compte de l'impact des 47'000.- qui ont été déversés dans le budget de fonctionnement. Par ailleurs, un montant de ce budget de fonctionnement nous a étonné, soit le revenu de Fr. 150'000.- qui serait perçu sur la zone bleue (amendes). Il s'agit d'une estimation de la police municipale d'Onex qui serait chargée d'intervenir en cas d'infractions. Le coût de cette prestation serait de 45'000.- pour un revenu de 150'000.-. Autre élément important : la réduction de la dette de 1 million en 2017, en relation avec les échéances de nos engagements auprès des institutions financières. La commission a préavisé à l'unanimité l'acceptation de ce budget. Pour sa part, il tient à redire que les éléments qui ont été présentés par l'administration ont permis de disposer des informations nécessaires pour l'appréciation du budget. Il remercie donc le CA.

**Le Président** ouvre alors le débat.

**Mme Uldry Frossard** précise qu'elle a une expérience en matière de budget et il est vrai qu'elle a dit avoir été surprise par la présentation du budget dans les commissions. A son avis, manquent certains éléments, notamment l'identification des subventions, pas toujours très claire, les mandats, peu précisés, les revenus pour lesquels il manque des informations. Elle n'a pas l'habitude de travailler de cette façon dans son service et cela l'a assez surpris. La commission des finances du Grand Conseil demande deux fois par an la liste des mandats qu'il faut passer en revue sur des pages Excel, par ailleurs il faut identifier toutes subventions à des instituts ou sociétés qui sont publiées dans des rapports et parfois aussi, il est demandé de vérifier les revenus et de les mettre en relation avec les règlements pour voir dans quelle mesure on pourrait augmenter le niveau des taxes. Il s'agit d'un mode de fonctionnement qui n'est pas celui de Confignon et cela l'a interpellée.

**M. Uong** voudrait dire par rapport à ces remarques en reprenant point par point : tout d'abord, les mandats. Il ne sait pas à quel genre de mandat il est fait allusion. Jusqu'à présent une enveloppe est prévue pour des mandats dont on pourrait avoir besoin, typiquement des études d'avocats (avis de droit) ou des études techniques, là où les compétences nécessaires ne sont ni à la Mairie, ni à la commune. S'il s'agit de ce type de mandats, alors à son avis, aucun service ne pourrait déjà donner une liste au moment où le budget de l'année prochaine s'élabore. S'agit-il bien du même type de mandats dont **Mme Uldry Frossard** a voulu parler ou est-ce autre chose ?

Au niveau des revenus, il est un peu étonné car si l'on reprend chaque rubrique budgétaire, on trouve les charges qui commencent par 3 et les revenus qui commencent par 4. C'est bien entendu dépendant de chaque commission, mais lorsqu'une commission étudie les rubriques budgétaires, en regardant sous les chiffres 3 ou 4, toutes les informations nécessaires sont à disposition. Ces commentaires l'ont étonné, il le répète, car entendre que le budget de la commune n'est pas très bien élaboré, etc...

Concernant la liste des subventions, s'il s'agit de la commission de la culture, il laisse **Mme Gabus-Thorens** répondre. Sinon, il tient à redire que tous les éléments nécessaires sont à disposition pour évaluer correctement le budget.

**Mme Gabus-Thorens** répondra sur la culture puisqu'il s'agit de notre commission. Le budget de la culture est en effet un budget un peu particulier puisqu'un certain montant est donné sur la base d'un programme culturel préparé. Effectivement, il est impossible de prévoir les projets culturels qui arriveront en cours d'année. Si au mois de novembre de chaque année, il faudrait avoir tout ce qui va se passer, avoir commandé les activités et organisé le tout pour les 12 prochains mois, nous n'y arriverions pas. Donc, sur la base d'un programme culturel, *évalué*, nous disposons d'une enveloppe, sans avoir chiffré chaque montant

et défini les objets nécessaires à ajouter et quels seront les revenus. Elle pense que c'est cela qui a été dit et qui paraît inhabituel, mais qui est tout à fait admis par la surveillance des communes, qui d'ailleurs passe ces comptes au peigne fin.

Quant aux subventions, elle imagine qu'il s'agit de choses comme « Antigel » ? **Mme Uldry Frossard** précise qu'elle parlait de manière beaucoup plus globale et n'avait à aucun moment dit que c'était mal géré. **Mme Gabus-Thorens** poursuit en spécifiant que nous sommes dans une commune où nous avons un secrétaire général et un comptable, et non une armée de comptables comme au Grand Conseil. Ce ne sont évidemment pas tout à fait les mêmes chiffres. Néanmoins, ces comptes sont passés au peigne fin par la surveillance des communes et n'ont jamais fait l'objet de remarques négatives sur notre manière de faire, qui serait contraire à la tenue des comptes d'une commune. Elle tient à le souligner.

**M. Guillaume** rappelle qu'il fait partie de la commission des finances depuis 3 ans et il tient à souligner qu'on ne peut dire que les comptes de la commune sont mal tenus. Il estime même qu'ils s'améliorent d'année en année par rapport aux informations données, même s'il y a de quoi dire quant à la présentation des budgets. Il est vrai que l'Etat de Genève en arrive aujourd'hui à demander du ligne par ligne, en fonction de chaque entité, chaque chose devant être clairement définie et détaillée, etc... Pour revenir à la commission des finances, il admet que cela devient de plus en plus compliqué.

**Mme Jay** déclare qu'en entendant les intervenants, y compris les interrogations de **Mme Uldry Frossard**, elle se demande dans quelle mesure la famille PDC ne devrait pas revoir son organisation au sein des commissions de manière à ce que **Mme Uldry Frossard** puisse être membre de la commission des finances et poser toutes les questions qu'elle souhaite.

**Mme Uldry Frossard** revient sur la surveillance des communes et répète qu'il ne s'agissait pas d'une remarque relative aux comptes, mais à leur présentation, dans la mesure où elle s'attendait à quelque chose de beaucoup plus détaillé. N'étant pas dans la commission des finances, elle ne peut se prononcer sur la surveillance des communes, mais uniquement sur la présentation du budget.

**M. Jaccard** aimerait savoir ce qu'il en est des capacités d'accueil de la petite enfance ? Notamment par rapport aux fameuses places de crèche louées ?

**Mme Gabus-Thorens** indique l'avoir déjà expliqué la dernière fois, mais c'est volontiers qu'elle répète qu'il a été récupéré 2,75 places ce qui a permis d'absorber plus d'enfants. Il reste néanmoins une liste d'attente. Des places sont actuellement toujours louées, mais 2,75 places ont été récupérées.

**M. Guillaume** souhaite revenir au budget et plus particulièrement à l'explosion des amendes d'ordre au niveau de la commune et de la zone bleue. Cette zone bleue va nécessiter un mandat de prestation. Un contrat de prestations avec Onex a été fait dont le budget est évalué à Fr. 70'000.- et au niveau des amendes d'ordre, une augmentation prévue de Fr. 162'147.-, par rapport au budget initial. Selon ce qui a été dit en commission, cela représente 4-5 amendes par jour. Cela peut paraître énorme, mais correspondrait à la réalité. Il souhaitait juste éclaircir ce point que **M. Taboada** avait mentionné.

**M. Jaccard** précise que sauf erreur, ces 150'000.- de recettes ne sont pas budgétés, voire « budgétables » et ne sont pas pris en compte dans le total.

**M. Guillaume** répond que oui, ils sont inscrits au budget.

**Le Président** propose alors de lire le DECIDE de la délibération et de passer au vote.

**APPROBATION DES CENTIMES ADDITIONNELS, DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2017**

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2017 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Vu le rapport de la commission des finances et gestion - développement économique (CFGDE) du 08.11.2016,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 14'196'389.00 aux charges et de Fr. 14'201'389.00 aux revenus, le boni présumé est de Fr. 5'000.00,

Attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 2'668'747.00, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 2'663'747.00, et par le boni présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 5'000.00,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 1'765'300.00 aux dépenses et un montant de Fr. 288'000 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 1'472'300.00,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés uniquement par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 2'668'747.00,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 s'élève à 47 centimes,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

À l'unanimité des 18 membres présents

- a) De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à 47 centimes.
- b) D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de Fr 14'196'389.00 aux charges et de Fr. 14'201'389.00 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 5'000.00.
- c) D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2017 jusqu'à concurrence de Fr. 0.00 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- d) D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2017 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Le Président : Joël FRAUENFELDER

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La DM 731 est acceptée à l'unanimité.

**10. Présentation de la résolution N° 122 relative au plan directeur de quartier (PDQ) Bernex-Est N° 29'948 – mouture II**

**Le Président** passe directement la parole à **M. Uong**.

**M. Uong** rappelle brièvement que le PDQ de Bernex a été approuvé par le CM de Confignon avec une liste de remarques et d'amendements. Et pratiquement en même temps, le CM de Bernex a refusé ce même plan localisé de quartier. Aussi, le CE a repris les choses en mains, a étudié et inséré un certain nombre d'amendements sur la base des remarques de nos communes. Raison pour laquelle le CE revient avec une deuxième mouture devant les CM en demandant de l'examiner et de passer au vote une deuxième fois sur ce document.

**M. Baier** propose que ce document soit renvoyé à la CAD.

**Mme Uldry Frossard** aimerait savoir s'il serait possible d'avoir un plan financier pour ce projet de développement des Cherpines où des parties sont ajoutées, des bâtiments, des parkings, beaucoup de choses, sans être chiffrées. Elle aimerait savoir combien coûte tout cela ?

**M. Baier** trouve que c'est une très bonne idée et c'est ce que les Bernésiens ont demandé également. Dans la nouvelle version qui sera étudiée par la CAD, il est mentionné des étapes d'élaboration de ce plan financier en accord avec les communes. Il n'est donc pas encore fait, il est prévu dans le plan directeur et il croit que l'on ne peut pas le demander maintenant, car c'est trop tôt.

**M. Guillaume** aurait souhaité aussi que ce PDQ, au vu des énormes problèmes de mobilité, soit renvoyé à la CMSS.

**M. Baier** n'a rien contre ce renvoi à la CMSS, mais il signale qu'il y a un problème de délai. Nous avons jusqu'à la fin de l'année pour nous prononcer sur cet objet. Si la CMSS s'engage à l'examiner avant la fin de ce mois, cela pourrait jouer, mais c'est dans 2 semaines...

**M. Dumalle** propose le renvoi en commission conjointe.

**M. Walder** trouve que la proposition de **M. Dumalle** est intéressante, surtout avec la présentation faite hier soir, où l'intérêt de mettre en lien les principes de densification avec les principes de mobilité, ont été mis en avant. Il est donc en faveur d'une commission conjointe et d'un préavis commun.

**M. Guillaume** est d'accord si c'est la volonté générale.

**M. Frauenfelder** demande s'il y a d'autres interventions avant de voter le renvoi en commissions.

**M. Uong** précise que selon la procédure, il convient de d'abord voter l'entrée en matière.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière, puis de voter sur le renvoi en commission conjointe.

Pour l'entrée en matière, les partis votent oui à l'unanimité.

**Le Président** passe ensuite au vote pour le renvoi en commission conjointe CAD/CMSS afin de pouvoir répondre dans les délais.

**Le renvoi en commission conjointe CAD/CMSS est accepté à l'unanimité.**

#### 11. Motion N° 121 « Offrons une vision d'avenir à la Fondation des Evaux »

Avant l'entrée en matière, **le Président** demande au porteur de la motion de s'exprimer.

**M. Fournier** rappelle qu'en juillet dernier, la Cour des Comptes a publié un audit sur la gestion de la Fondation des Evaux, entité dans laquelle la commune est impliquée financièrement et politiquement. Cet audit était assez impressionnant dans les conclusions qu'il tirait. De graves dysfonctionnements dans la gestion avaient été relevés, tant de la direction que par le manque de contrôle politique qui avait été exercé sur cette Fondation. Le PDC a donc jugé utile de lancer une motion qui rappelait d'une part les conclusions de la CdC et l'importance de montrer que le message avait été reçu et d'autre part de proposer une vision d'avenir pour cette Fondation, sur les besoins en infrastructures notamment. Pour ces raisons, il demande de soutenir cette motion qui donne une dimension politique à l'audit 108 de la CdC et propose une vision d'avenir pour la Fondation des Evaux.

**Le Président** le remercie et passe au vote des partis pour l'entrée en matière.

Voix de Gauche vote contre l'entrée en matière et **M. Baier** explique qu'il est très conscient de l'impact du rapport de la CdC, mais il estime qu'il n'est pas bon de diriger les demandes sur le CA, au lieu de les diriger sur le Conseil de Fondation.

Le PLR n'entre pas en matière sur cette motion, pour les mêmes raisons.

Le PDC entre en matière et le MCG non.

L'entrée en matière est donc refusée et on passe à la votation formelle de l'entrée en matière.

**L'entrée en matière est refusée par 7 oui, 9 non et 2 abstentions.**

12. **Motion N° 123 concernant l'examen des comptes 2015 de la Fondation des Evaux et les informations se rapportant à la mise en œuvre de l'audit de la Cour des comptes.**

**M. Baier** explique que cette motion est l'exact pendant de la précédente et qui fait suite à l'exaspération suscitée par la lecture de la Cour de comptes. L'idée est d'agir, mais uniquement dans le cadre des compétences du Conseil Administratif et des compétences du Conseil de Fondation. Si nous voulons agir pour traiter d'éventuelles négligences que nous aurions eues, nous devons examiner nos propres problématiques. Nous avons l'obligation de voter les comptes 2015, mais nous ne les avons pas reçus, alors que la Cour des comptes les avait bien reçus. On nous annonce que ces comptes nous seront remis le 6 décembre. Entre-temps, si on lit le rapport de la CdC, on s'aperçoit que celui-ci pointe des négligences de différents organismes. Nous devons quant à nous, faire notre propre examen de conscience. Nous avons indiscutablement commis une négligence en ne votant pas ces comptes, en ne les exigeant pas et en ne votant pas sur ce point. Cette motion a donc pour but de reconnaître cette négligence et de faire le travail nécessaire pour la corriger.

**Le Président** le remercie et passe au vote des partis pour l'entrée en matière.

Le PDC n'entre pas en matière, préférant attendre les comptes que **Mme Jay** a annoncés pour le prochain CM. De plus, il rappelle que ce CM avait voté « le montant versé » à la Fondation des Evaux et le groupe PDC estime en conséquence que cette motion n'est pas nécessaire.

Le PLR n'entre pas en matière, car estime que l'on se trompe d'outil. Une motion n'est pas le bon instrument pour obtenir des réponses au niveau du CA. Le PLR n'adhère pas à cette idée de demander des comptes au CA en lui reprochant de la négligence. Une motion n'est pas nécessaire pour obtenir des explications. Il aurait été plus intéressant d'utiliser une résolution ou un postulat, pour amener une autre discussion par rapport à cela. Le PLR n'entrera donc pas en matière.

Le MCG n'entre pas en matière.

**Le Président** propose donc de voter individuellement cette entrée en matière.

L'entrée en matière est refusée par 11 contre, 6 pour et 1 abstention.

**M. Kormann** fait remarquer que l'on ne fait rien et que nous continuons de participer à ce que la CdC a pointé comme un manque à nos obligations.

**Le Président** pense que ces motions venaient un peu comme la grêle après les vendanges.

13. **Questions**

**M. Kormann** transmet une note du CA qui fait suite à une interpellation du CM précédent relative au périmètre des Hutins. La réponse est succincte et il souhaite que l'on explique le point 1 qui parle « de projet de la Fondation qui comporte le projet... » ???

**Mme Jay** répond qu'il faut supprimer le 2<sup>e</sup> terme projet et lire ...qui porte sur le périmètre ...

**M. Kormann** demande ensuite quel est le projet ?

**Mme Gabus-Thorens** distingue le projet restreint et le projet élargi et **Mme Jay** précise que le plan comprend des parcelles qui appartiennent à la Fondation et à la commune. L'idée était, dans le cadre de ce périmètre, de valoriser le terrain en question par un projet de construction comportant 1-2 immeubles ou un module d'immeubles. De fait, la problématique ici est que la Fondation du Logement a procédé à une grande réflexion sur l'immeuble 5-7 qui est assez vétuste. La question s'était posée s'il fallait le détruire et reconstruire, mais il fallait alors résoudre le problème du relogement. Des expertises ont été menées, la

rénovation écartée en raison de son coût, d'où l'idée de mieux valoriser le périmètre tout en offrant du logement. Le projet est donc de profiter de cet espace et d'offrir des logements pour des grandes familles et des jeunes. Le projet, c'est la réflexion pour combler un besoin de logements pour nos communiens et rentabiliser au mieux cette parcelle.

**M. Uong** souhaite apporter un complément d'information sur ce sujet. Il s'agit donc de deux périmètres, l'un restreint et l'autre élargi. Ceci correspond à deux volets de constructions. Le 1<sup>er</sup> périmètre (en rouge) comporte deux parcelles avec un bâtiment, le N° 7, qui appartient à la Fondation et la 2<sup>e</sup> parcelle qui appartient à la commune. C'est donc sur ce périmètre restreint que nous allons élaborer un projet de construction de logements. Vraisemblablement deux bâtiments, un pour remplacer l'ancien + un nouveau. Pour le deuxième périmètre (en bleu pointillé) élargi, l'idée est de faire un aménagement paysager tout le long du chemin des Hutins. C'est donc l'aménagement de tout l'espace public dans le grand périmètre. Un cahier des charges va être élaboré pour ces deux volets.

**M. Frauenfelder** aimerait un complément d'information sur le parking destiné aux usagers de la Coop.

**Mme Jay** réfute l'appellation « parking de la Coop ». Vous savez que la construction d'un parking est très onéreuse d'où l'idée de mutualiser les parkings lors de la construction des immeubles (Coût d'une place de parking : Fr. 50'000.-). Une autre piste serait que la Coop puisse louer des places, mais la réflexion porte sur le financement et le retour sur investissement possibles.

**M. Frauenfelder** fait remarquer qu'avec l'agrandissement de la Coop et ce genre de parkings, on agrandit la zone mercantile en faisant un mini-centre qui n'a pas lieu d'être au centre de Confignon.

**Mme Hofer** revient sur l'itinéraire vélo du quartier des Cherpines qui a disparu avec les travaux et les aménagements sportifs. Elle aimerait savoir si quelque chose est prévu, notamment avec la commune de PLO ?

**Mme Jay** informe qu'elle a une séance demain sur la mobilité aux Cherpines avec PLO et elle demandera ce qu'il en est.

**M. Taboada** a deux questions sur Cressy. Tout d'abord au niveau du nettoyage. Les fonctionnaires qui passaient à 7h du matin pour enlever les déchets au niveau de l'école, est-ce qu'ils continuent à venir, car on retrouve le lundi un peu partout, surtout près des bancs, des bouteilles et autres détritiques. L'autre point concerne l'éclairage public avec plusieurs petits poteaux décapités. Vont-ils être changés ?

**Mme Jay** répond que pour la première question, le problème d'entretien des espaces a été constaté et un rendez-vous a été fixé avec le responsable des extérieurs pour améliorer ce point. Puis, s'agissant des luminaires, il sera procédé au changement.

**M. Guillaume** souhaite des éclaircissements sur l'inversion de circulation au niveau de Chaumont, car il se fait régulièrement aborder pour répondre à des questions sur ce sujet. Il aimerait donc savoir si le CA a reçu beaucoup de courrier à ce propos ? Puis quelles sont les mesures d'accompagnement faites en dehors de la police et enfin, quelle est la fréquentation actuelle ?

**Mme Jay** répond que pour la question 1, le CA a reçu 3 courriels incendiaires, à la limite de la grossièreté, pour la question 2, il y a eu une séance d'information + une présence de la DGT et de la police municipale, ainsi que de panneaux informatifs, enfin pour la question 3, des comptages ont été faits avant situation, le 24 octobre la mise en place, et des mesures faites dans la semaine du 24, mais peu représentatives pour cause de vacances scolaires, et les prochains comptages sont attendus. Pour l'instant, on ne constate pas de report manifeste.

**M. Guillaume** demande s'il y a eu une baisse ?

**Mme Jay** indique que selon la DGT, il est trop tôt, mais il semblerait toutefois, que « l'encolonnage » entre les feux de Bernex et le chemin de Chaumont s'améliore. Il est toutefois trop tôt pour bien mesurer l'impact de ce test.

**Mme Pawlowska** qui passe régulièrement à vélo et à pied sur ce trajet, est moins positive que ce qui est rapporté ici. Ce qu'elle a vu, c'est des voitures face à face, des cyclistes pris à partie par des automobilistes et de plus, elle souhaite dire que la séance d'information a été très succincte et les gens très mécontents.

Elle ajoute qu'elle n'utilise pas la piste vélo, car impraticable et dangereuse.

**Mme Jay** rappelle qu'à la séance d'information, les gens criaient avant même de savoir de quoi il était question. Elle partage l'avis que la séance de la DGT était trop simpliste, mais elle rappelle que nous sommes dans un test et partir dans des travaux de réfection de trottoirs est prématuré.

*S'ensuit une discussion générale sur les pistes cyclables, l'état des routes et des trottoirs qui sont dangereux aussi bien pour les cyclistes que pour les piétons. La conclusion est qu'il s'agit d'une période de test et qui faut en attendre la fin pour en tirer des conclusions utiles et pratiques.*

#### 14. Propositions individuelles et divers

**M. Fournier** rappelle que lors des dernières votations du 25 septembre, la commune avait mis sur son site une mention Easyvote et il propose de faire de même en attendant de recevoir les brochures.

**Mme Uldry Frossard** revient sur le rapport de **M. Baier** traitant de la pétition sur les zones réservées votée lors de la dernière séance du CM. Comme elle l'a déjà mentionné, ce rapport contient une erreur. Il est mentionné que la motion N° 78 a été votée à l'unanimité par le Grand Conseil, alors que le rapport au CE mentionne qu'elle a été renvoyée à la commission d'aménagement du canton. Depuis, elle a pu retrouver la résolution du CM mentionnée dans le rapport de M. Baier. Ce qui l'étonne est que personne n'ait jugé utile de rechercher cette résolution et la date puisque les pétitionnaires ont reçu ce rapport avec une parenthèse (date à rechercher) et une résolution sans numéro, ni date. Il s'agit en fait de la résolution R106 votée lors de la séance du CM du 6.12.2011. *Elle lit l'extrait du rapport mentionnant le vote à l'unanimité d'une proposition de modification de zone, alors que la résolution 106 dit exactement le contraire. Il est également fait mention d'un courrier du 18 juillet 2013 indiquant que les communes ont été consultées quant à la dernière mouture du PDQ pour laquelle le CM aurait souhaité se prononcer. Plusieurs extraits sont lus qui tendraient à montrer que les anciens conseillers municipaux ont voté des textes allant dans le sens des pétitionnaires. Il serait donc faux de dire que selon le rapport de M. Baier, le CM a voté à l'unanimité une future étude de modification de zone en bordure de la route de Chancy. Ce rapport n'est pas correct et induit en erreur les conseillers municipaux. \*)*

\*) Note : il s'agit ici d'un résumé de ce que la procès-verbaliste a pu entendre pendant la séance et sur son enregistrement. Les micros ne fonctionnant pas et la voix de l'intervenante étant à peine audible, il s'agit du meilleur résumé possible qui devra être corrigé ou complété lors de la prochaine séance.

**Mme Uldry Frossard** demande donc à **M. Baier** de reprendre à l'OJ de la prochaine séance de la CAD, un réexamen de la pétition relative aux zones réservées à la lumière de ces éléments, car il en va de la crédibilité de ce CM et de nos institutions. Ce rapport a été envoyé aux pétitionnaires et ils ne manqueront pas de relever ces erreurs. Il s'agit tout de même de parcelles avec plus de 700 personnes et nous devons mieux soutenir ces familles qui sont déjà durement touchées par les restrictions liées à cette zone. Nous ne pouvons pas construire en même temps Bernex-Est et la zone réservée, nous devons donc limiter au Tribunal, conserver la zone villas et demander de renvoyer à une date ultérieure la mise en œuvre de ce plan à Confignon.

**M. Baier** admire le courage de **Mme Uldry Frossard** et reconnaît son travail approfondi des dossiers. Ceci mis à part, il maintient l'intégralité de son rapport, mais il reconnaît qu'il peut y avoir des éléments mal formulés et assume la responsabilité d'une date non recherchée. Mais c'est quelque chose qui a été voté et si **Mme Uldry Frossard** veut faire une motion et demander le réexamen, elle peut le faire. Il ne le fera pas spontanément, car la commission a voté son préavis et encore une fois, il admire le courage de **Mme Uldry Frossard**.

**M. Guillaume** propose que l'intervention de **Mme Uldry Frossard** soit considérée comme motion orale, prise en tant que telle afin que ces points soient repris par la CAD.

**M. Kormann** aimerait rappeler que le CM a commencé à 20H, que le projet était de finir plus tôt. Nous avons encore deux naturalisations à traiter et il se déclare très déçu de cet emploi du temps. Si cela devait se reproduire, il propose de reprendre l'horaire de 20H30.

**Le Président** n'approuve ni le sens, ni la teneur de cette remarque. Nous ne sommes pas là pour nous

autocensurer, car pris par le temps, mais pour échanger librement.

**M. Guillaume** réitère sa demande en ce qui concerne les zones réservées.

**Le Président** propose alors de faire une motion écrite pour la prochaine séance.

**M. Frauenfelder** revient sur son intervention du printemps à propos de la faune du vallon de l'Aire. Il avait souligné alors que les chiens allaient dans le lit de la rivière et dérangeaient la nidification. Il a vu aujourd'hui encore des chiens qui nageaient et prenaient en tenaille des canards pendant que les maîtres restaient passifs. Ne pourrait-on pas proposer une réglementation interdisant aux chiens d'entrer dans l'eau ? C'est le domaine de la faune sauvage et non des chiens. Il réitère donc sa demande du printemps pour faire quelque chose.

**M. Frauenfelder** informe pour terminer qu'un salon de coiffure débute cette semaine au centre du village et qu'il faut les soutenir. Il s'agit d'une association « les 3 lunes » qui s'occupent des aînés et des handicapés notamment.

## 15. Naturalisations (huis clos)

**Le Président** prononce le huis clos pour la présentation de deux dossiers de naturalisations.

M. Dunant présente les dossiers N° 2016\_1916 et 2016\_2433, tous deux préavisés favorablement, à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 23H15.



Joël FRAUENFELDER  
Président



Maxime WALDER  
Secrétaire